



**musique
et danse**
en Loire
Atlantique

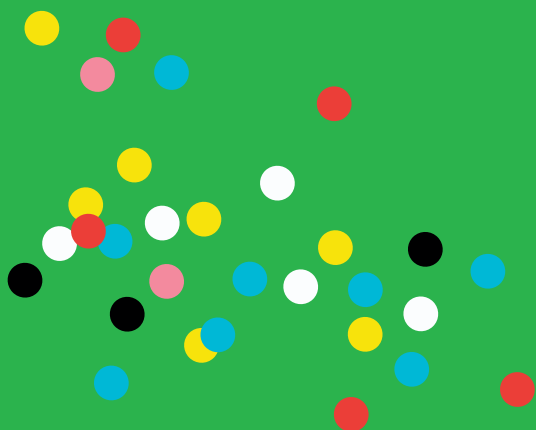


**Nantes
Métropole**

avec le soutien
du Département



musique et
danse à l'école
saison 23-24



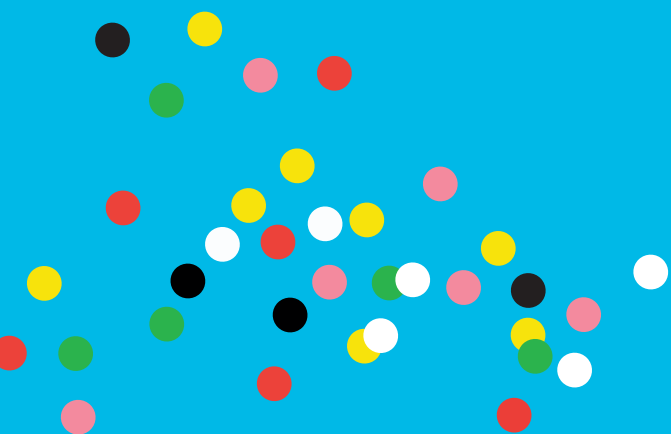
sommaire

- p.4 **Musique et danse à l'école,
le dispositif**
- p.6 **Les ateliers de pratique artistique**
- p.8 **La saison jeune public sur votre territoire**
- p.10 **Modalités pratiques**

crédits photographiques :

couverture *Le ciel est dans chambre* © Alberto Castillo / p.3 © Bastien Capela / p.6 © Raphaëlle Chasle / p.9 © Michel Hartmann / p.10 *Happy Manif* © Kalimba





musique et danse à l'école

Votre commune est adhérente à notre dispositif départemental d'éducation artistique Musique et Danse à l'école.

Ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 10.000 habitants et aux communautés de communes, sur adhésion. Il est mis en oeuvre en concertation étroite avec l'Éducation nationale, et s'inscrit dans le plan départemental *Grandir avec la culture*.

Les interventions s'adressent **aux écoles élémentaires publiques et privées, pour les classes du CP au CM2.**

Chaque commune ou collectivité adhérente acquitte une participation financière annuelle calculée au prorata du nombre d'habitants. Celle-ci était fixée à 1,48€ par habitant pour l'année 2022. Aucune participation financière supplémentaire n'est demandée aux écoles.

En 2022/2023, 76 communes et 162 écoles ont bénéficié de nos actions.

Le dispositif propose deux axes complémentaires : la pratique artistique de la musique et de la danse et l'expérience du spectacle vivant.

• Pratiquer la musique ou la danse

À l'école élémentaire, la pratique artistique en collectif est une porte d'entrée privilégiée pour s'initier à la musique ou à la danse. Guidés par des intervenants professionnels spécialistes de leur discipline, les enfants explorent leurs possibilités vocales et corporelles, développent leurs capacités d'expression et de création, éprouvent des émotions artistiques, construisent les premiers jalons d'une culture commune. Des ateliers de pratique artistique sont ainsi mis en oeuvre dans chaque école bénéficiaire, à raison de 8 séances minimum par classe. Ils sont conduits par une équipe d'une petite trentaine de musiciens et de danseurs intervenants diplômés et agréés par l'Éducation nationale, qui interviennent en partenariat étroit avec les enseignants dans le cadre des projets de classe.

Les intervenants peuvent également assurer une mission de médiation culturelle, en lien avec notre saison de spectacles « jeune public », ou dans le cadre de projets spécifiques s'inscrivant dans le PEAC de l'élève (parcours d'éducation artistique et culturelle).

• À la rencontre des artistes et des oeuvres : la saison jeune public

Une saison de spectacles musicaux et chorégraphiques « jeune public » est organisée sur le territoire, en partenariat avec des salles de spectacles partenaires de proximité. Elle est ouverte à toutes les écoles sur inscription préalable, dans la limite de la capacité d'accueil.

Tout au long de leur scolarité, les élèves découvrent ainsi des propositions artistiques adaptées et diversifiées. Ils développent leur capacité d'écoute et leur sensibilité artistique et vivent leurs premières émotions de spectateur. La programmation témoigne de la vitalité de la création à destination du jeune public et accorde une place particulière aux artistes et compagnies de Loire-Atlantique.

Préparer sa sortie au spectacle, construire un parcours artistique

Musique et Danse en Loire-Atlantique propose aux enseignants des outils et des ressources pour accompagner la sortie au spectacle :

- La plupart des spectacles s'accompagne d'un **dossier pédagogique** transmis aux enseignants en amont de la représentation.

- Des **rencontres préparatoires** sont organisées à l'attention des enseignants, en lien avec certains spectacles : elles constituent un temps privilégié pour rencontrer l'équipe artistique, découvrir plus en profondeur le propos du spectacle et la démarche de création, acquérir des connaissances et des outils pour préparer ses élèves à la représentation et faire du lien avec les apprentissages.

- Afin de **tisser des liens sensibles entre la pratique artistique et la sortie au spectacle**, les musiciens et danseurs intervenants peuvent concevoir leurs ateliers en relation avec la thématique ou l'esthétique du spectacle ; ce type de projet nécessite d'inscrire les mêmes classes à l'atelier et à la représentation, dans la même discipline.

les ateliers de pratique artistique •

Les ateliers de pratique artistique sont mis en place chaque année, dans chaque école.

le volume horaire d'interventions

Chaque école dispose d'un volume horaire total d'interventions en classe correspondant à 4 heures par classe élémentaire, auxquelles s'ajoutent 4 heures pour l'ensemble de l'école.

Volume horaire d'ateliers =
4h par classe élémentaire + 4h

*Exemple : mon école a 5 classes :
(5 classes x 4 heures) + 4 heures = 24
Je dispose de 24 heures d'atelier à répartir
sur 3 classes (24/8 séances = 3 classes)*

Un minimum de 16 heures est attribué aux petites écoles (de 1 à 3 classes). Les réalisations éventuelles nécessitant la présence de l'intervenant (concerts, spectacles) sont à programmer à l'intérieur de ce volume horaire.

Chaque équipe pédagogique est libre de la répartition des heures allouées en fonction des projets, en respectant les règles suivantes :

- un minimum de 8 séances par classe, d'une durée minimum de 45 mn
- un minimum de deux classes concernées par école

L'équipe pédagogique veille à la cohérence du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (PEAC), fondé

sur les pratiques, les rencontres et les connaissances, tout au long de sa scolarité. Elle prend en compte les autres projets en cours et les projets des années précédentes.

le partenariat enseignants / intervenants

Les ateliers de pratique artistique sont conçus et mis en oeuvre en partenariat étroit entre l'intervenant et l'équipe enseignante, et doivent s'inscrire dans le projet de classe et le projet d'école.

À ce titre, chaque école dispose d'un **forfait de 2h pour la concertation et le bilan** avec l'intervenant, en complément du temps d'ateliers dans les classes.

• La concertation initiale

Elle est programmée avant le démarrage des ateliers et doit permettre à l'intervenant et à l'équipe enseignante de préciser ensemble leur projet musical ou chorégraphique, d'en fixer les modalités pratiques (planning, matériel, salle...), de réfléchir aux modalités de partenariat et à la répartition des rôles entre l'intervenant et les enseignants dans la conduite du projet. En fin de réunion, une fiche projet sera remplie en commun et transmise à l'inspecteur de circonscription pour les écoles publiques.

• Le bilan

En fin de projet, il est impératif de prévoir un temps de bilan avec l'intervenant (lors de la dernière date d'intervention par exemple), au cours duquel sera remplie la fiche bilan.

Une concertation intermédiaire peut également être programmée, selon les besoins du projet.



les activités proposées

Trois activités sont proposées, au choix de l'école : initiation musicale, chant choral ou danse de création. Une seule activité est choisie pour l'année scolaire. Il est possible de changer d'activité chaque année.

• Initiation musicale

L'atelier d'initiation musicale a pour but de sensibiliser les enfants aux paramètres fondamentaux du son et du langage musical, par le biais d'une pratique musicale vocale et instrumentale, avec réalisation éventuelle d'une petite production musicale en fin de cycle (si le nombre de séance le permet). Cet atelier pourra inclure par exemple un apprentissage des rythmes, la pratique de jeux vocaux, l'exploration d'objets sonores... Ces différentes activités pourront être réinvesties dans un atelier de création dont le contenu de chaque atelier est à déterminer avec l'intervenant en fonction du projet. L'initiation musicale est plus particulièrement adaptée au cycle 2.

• Chant choral

Cet atelier à dominante vocale a pour but de développer une pratique régulière du chant collectif en classe, avec l'appui technique d'un musicien intervenant spécialisé. La collaboration active des enseignants est requise, notamment pour l'apprentissage et/ou la révision des paroles des chants entre les séances. Ces ateliers intègrent non seulement l'apprentissage d'un répertoire chanté, mais également l'exploration des possibilités vocales et expressives des enfants à travers des jeux vocaux, des temps d'improvisation et de création proposés par l'intervenant. Les ateliers fonctionnent sur 8 séances par classe au minimum, d'une durée variant de 45 minutes (pour le cycle 2) à 1 heure, espacées de 8 à 15 jours.

• Danse de création

Au travers d'une découverte et d'une mise en jeu du corps de l'élève, les intervenants abordent les fondamentaux de la danse (espace, temps, énergie...) et mettent l'enfant en situation de danser en vivant sa sensibilité et sa poétique, de composer, de communiquer (avec les autres, avec les oeuvres). Une salle adaptée (propre, chauffée et suffisamment spacieuse) est nécessaire pour cette activité.

l'équipe des musiciens et danseurs intervenants

Une équipe d'une petite trentaine de musiciens et danseurs intervenants spécialisés assure l'encadrement des ateliers de pratique artistique dans les écoles.

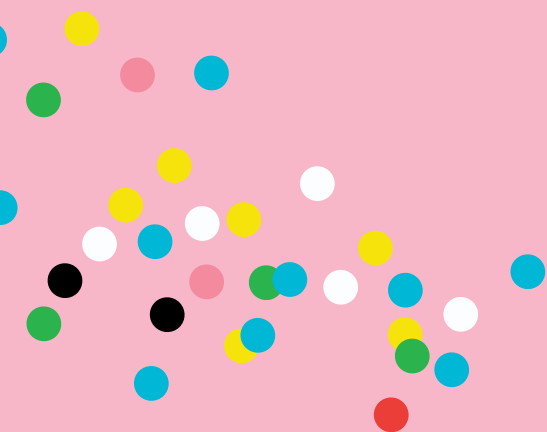
Les intervenants sont salariés permanents de l'association et agréés par la DSDEN. Ils sont titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) ou du DE (Diplôme d'Etat de professeur de danse). Riches de leurs sensibilités et de leurs parcours respectifs, ils interviennent en appui des enseignants pour apporter leurs compétences et savoir-faire spécifiques, tant artistiques, pédagogiques, qu'en médiation culturelle.

Les intervenantes danse :

Laura ABAD RAMOS
Isabelle BICHARD
Aurélien BURGEOT GOBÉ
Albane DESPRES
Marie EVANO MONVOISIN
Peggy FILLoux
Nathalie LE GUEN
Vanessa MORISSON
Julie OLLIVIER
Caroline RORTAIS
Pascaline VINCELOT

Les intervenants musique :

Mélanie LAUNAY
Tiphaine PHILIPPON
Sara POCREAU
Pascal PORNET
Nicolas STEVENIN
Marie TALLEC
Marine UZUREAU
Vincent VACCARO
Emmanuelle VARRON
Anne VIGNEAU



la saison
jeune public sur
votre territoire



Le souffle d'un rêve

Gérard Baraton et Dominique Fauchard

Théâtre et musique

C'est l'histoire d'un petit garçon qui rêve d'acquérir un accordéon. Passionné par cet instrument, il va régulièrement manifester son envie auprès de son père. Mais il va se confronter à la réalité qui parfois, entrave les projets des hommes. Heureusement, cet enfant accomplira son rêve grâce à son amour inconditionnel pour la musique.

Gérard Baraton nous livre ici un très joli récit autobiographique, qui convoque les valeurs de transmission et d'effort. Il conte avec délicatesse son enfance des années 1970, la naissance de son amour pour la musique et le chemin vers l'accomplissement de son rêve. Dominique Fauchard a quant à lui étudié le piano classique à 6 ans puis le jazz. Également comédien, il est ici accompagnateur, mais aussi personnage complice de cette épopée.

Un duo qui nous laisse rêveur...

lundi 15 janvier 2024 à 14h
mardi 16 janvier 2024 à 10h
et 14h

Bouguenais, Le Nouveau Pavillon

—
durée 55 min
cycle 2
—

Ecriture, accordéon et jeu

Gérard Baraton

Piano

Dominique Fauchard

Mise en scène

Sandra Laborde

Aide à l'écriture

Titus et Jacqy Joguet

Lumière

Dominique Grignon

Clémentine Monsaïgeon

modalités pratiques •

Le questionnaire de préparation de l'année 2023/2024 est à remplir en ligne par l'intermédiaire de notre base de gestion Musique et Danse à l'école. Il vous permettra de renseigner vos souhaits concernant les ateliers de pratique artistique et de vous inscrire à la saison jeune public.

Connectez-vous avant le **5 juillet** à l'aide du lien de connexion personnel qui vous a été adressé par mail.

À noter : il vous sera demandé de renseigner un bilan de l'année scolaire 2022/2023 avant d'accéder à la préparation de la rentrée 2023/2024.

Une question ? Une difficulté ?

Gaétane Russon grusson@md44.asso.fr
02 51 84 38 99

Préparation des ateliers de pratique artistique

En fonction de l'activité choisie, du thème du projet et éventuellement de vos souhaits spécifiques, un intervenant vous sera affecté à la rentrée scolaire. Il prendra contact avec vous courant septembre pour fixer la date de la concertation initiale, selon la période souhaitée pour l'atelier.

Inscription à la saison jeune public

Vous pouvez inscrire de 2 à 4 classes par spectacle, en indiquant un choix 1 et un choix 2, et en veillant à respecter les niveaux indiqués (cycle 2 ou cycle 3). Les spectacles ne sont pas ouverts aux enfants des classes maternelles.

Les écoles se verront confirmer leur inscription avant la mi-octobre.

L'inscription à la saison jeune public est facultative. La capacité d'accueil de la saison jeune public ne nous permet pas de satisfaire toutes les demandes. Les écoles dont la demande ne pourra pas être satisfaite se verront proposer un autre spectacle ou à défaut, seront prioritaires l'année suivante. Le transport en car des enfants vers le lieu du spectacle est organisé et pris en charge par nos soins.

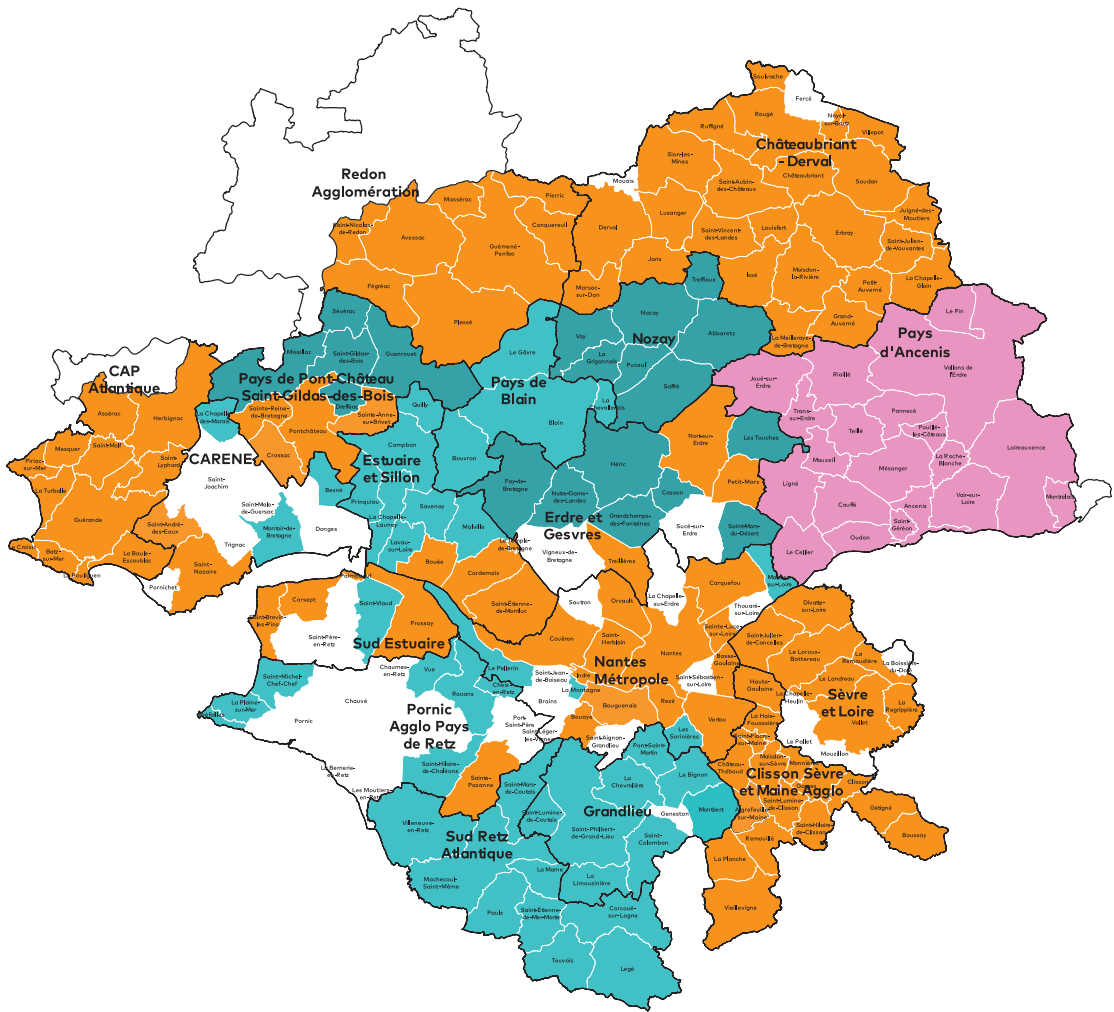
L'école du spectateur

Une sortie au spectacle se prépare.

Aborder la thématique du spectacle en classe, découvrir l'équipe artistique, transmettre les « codes » de la représentation : différentes approches sont possibles pour éveiller la curiosité des élèves et leur permettre de profiter pleinement de la représentation. Au-delà des outils proposés par Musique et Danse en Loire-Atlantique (dossier pédagogique, rencontres préparatoires), de nombreuses ressources en ligne existent pour vous accompagner, telles celles proposées par l'équipe des conseillères pédagogiques de la DSDEN : www.dsden44.ac-nantes.fr



carte départementale musique et danse à l'école •



-  Communes adhérentes au dispositif de Musique et Danse en Loire-Atlantique
-  Communautés de communes adhérentes au dispositif de Musique et Danse en Loire-Atlantique
-  Interventions assurées par les écoles de musique du territoire ou la collectivité (données 2019-2020)
-  COMPA, conventionnement avec Musique et Danse en Loire-Atlantique pour la danse à l'école
-  Pas d'intervention en 2023-2024



11 rue Jules Verne
44700 Orvault
tél 02 51 84 38 88 - fax 02 51 84 05 55
contact@md44.asso.fr
www.musiqueetdanse44.asso.fr

 @musiqueetdanseenloireatlantique
 @musiquedanse44
 @musiquedanse44

Vos contacts musique et danse à l'école :

musique à l'école

Barberine Blaise | bblaise@md44.asso.fr

danse à l'école

Nathalie Rinaldi | nrinaldi@md44.asso.fr

chargée de l'administration et de la production

Gaétane Russon | grusson@md44.asso.fr

coordination du pôle S'épanouir avec la musique et la danse

Jenny De Almeida | jdealmeida@md44.asso.fr

L'agence
Musique et Danse
en Loire-Atlantique
est subventionnée par



avec le soutien de

